

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 2 décembre 2019 à 19 heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l’Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Six (6) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l’assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
2019-12-163**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l’ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 5.3 Dépôt du registre public des déclarations des élus municipaux
 - 5.4 Dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2020
 - 5.5 Rapport annuel sur l’application du règlement sur la gestion contractuelle
 - 5.6 Annulation de mauvaises créances
 - 5.7 Modification du règlement numéro 777 – Règlement d’emprunt décrétant des dépenses en immobilisations
 - 5.8 Affectation – Solde disponible du règlement d’emprunt fermé numéro 721
 - 5.9 Avis de motion et dépôt d’un projet de règlement – Règlement de taxation 2020
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Programme d’aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d’amélioration, circonscription électorale Laviolette – Saint-Maurice
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**

10. Aménagement et urbanisme
11. Loisirs et culture
12. Autres sujets
13. Représentations
14. Période d'informations
15. Période de questions
16. Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019
2019-12-164**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 soit adopté.

Adoptée

4. CORRESPONDANCES

P-01 Association du Domaine Boisclair inc.

SUJET : REMERCIEMENTS

La responsable de l'association, madame Ginette Fluet, adresse au nom de cet organisme des remerciements au conseil municipal pour notre partenariat dans la mise en place de l'activité relative à la ligue de fléchettes.

P-02 Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

SUJET : PARTENARIAT 2020-2024 – POUR DES MUNICIPALITÉS ET DES RÉGIONS ENCORE PLUS FORTES

La ministre, Madame Andrée Laforest, nous annonce la conclusion du *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*, permettant aux municipalités de disposer des leviers financiers nécessaires pour améliorer les prestations de services et pour réaliser des projets susceptibles de stimuler la vitalité des milieux.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2019-12-165**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme totalisant 707 864,42 \$ pour l'année 2019.

Adoptée

5.2 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Tel que requis par les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), je soussigné, Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu et consigné aux archives de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur Luc Dostaler
Monsieur Jacques Trépanier
Monsieur Jean-Guy Mongrain
Monsieur Jean-Pierre Binette
Madame Julie Régis
Monsieur Daniel Duchemin
Monsieur Clément Pratte

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

5.3 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Tel que requis par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1), je soussigné, Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, confirme n'avoir reçu aucune déclaration par un membre du conseil municipal concernant l'acceptation de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

5.4 DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020 2019-12-166

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1), prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, lesdites séances se tiendront à la salle des assemblées délibérantes de l'hôtel de ville au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, à 19 h :

Lundi 13 janvier
Lundi 3 février
Lundi 2 mars
Lundi 6 avril
Lundi 4 mai
Lundi 1^{er} juin

Lundi 6 juillet
Lundi 3 août
Mardi 8 septembre
Lundi 5 octobre
Lundi 2 novembre
Lundi 7 décembre

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal du Québec* qui régit la Municipalité.

Adoptée

5.5 RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Tel que requis par l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1), je soussigné, Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2019.

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

5.6 ANNULATION DE MAUVAISES CRÉANCES 2019-12-167

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que soit autorisée l'annulation de mauvaises créances pour la somme de 5 202,17 \$ tel que décrit au rapport joint à la présente résolution.

Adoptée

5.7 MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 777 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2019-12-168

Considérant l'article 1076 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1) qui permet au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 777, afin de réduire la dépense décrétée, d'abroger l'affectation du fonds de carrières et sablières et d'y approprier deux aides financières confirmées après l'adoption du règlement.

Considérant que la Municipalité a décrété, par le biais du règlement numéro 777, une dépense de 1 065 000 \$ et un emprunt de 950 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisations.

Considérant que la Municipalité est en attente de la lettre de confirmation d'une deuxième subvention en provenance du cabinet du ministre

des Transports et que ladite lettre sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dès sa réception faisant partie intégrante de la présente modification.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- que le titre du règlement numéro 777 est remplacé par le suivant :
« Règlement numéro 777 décrétant une dépense de 1 063 350 \$ et un emprunt de 950 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisations » ;
- que le 2^e « considérant » du règlement numéro 777 est abrogé ;
- que l'article 2 du règlement numéro 777 est remplacé par le suivant :
« Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 1 063 350 \$ réparti de la façon suivante :

Description	Aides financières	10 ans	15 ans	Total
Réfection de la 2 ^e Rue, de la 5 ^e Rue et de la rue Hamelin	113 350 \$	135 000 \$		248 350 \$
Véhicule pour le service d'urbanisme		42 000 \$		42 000 \$
Camion pour le service des loisirs		50 000 \$		50 000 \$
Déchiqueteuse à branches		39 000 \$		39 000 \$
Tracteur à gazon		34 000 \$		34 000 \$
Excavatrice			200 000 \$	200 000 \$
Chargeuse sur roues avec souffleuse à neige			450 000 \$	450 000 \$
Total	113 350 \$	300 000 \$	650 000 \$	1 063 350 \$

- que l'article 3 du règlement numéro 777 est remplacé par le suivant :
« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter 300 000 \$ sur une période de 10 ans, un montant de 650 000 \$ sur une période de 15 ans. » ;
- que l'article 6 du règlement numéro 777 est modifié par l'ajout du paragraphe ci-dessous après le 1^{er} alinéa de l'article :
« Notamment le conseil affecte à la réduction de cet emprunt la subvention estimée à 113 350 \$ pour la réfection de la 2^e Rue, de la 5^e Rue et de la rue Hamelin dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, laquelle a été confirmée pour un montant de 25 000 \$ le 9 août 2019 par le ministre des Transports et pour un montant de 88 350 \$ dont la lettre

de confirmation est à recevoir du cabinet du ministre des Transports » ;

- qu'une copie de la présente résolution soit transmise par le directeur général et secrétaire-trésorier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

5.8 AFFECTATION – SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ NUMÉRO 721 2019-12-169

Considérant que la Municipalité a un solde disponible de 3 138 \$ du règlement d'emprunt fermé numéro 721.

Considérant qu'un refinancement à long terme du règlement est prévu le 12 décembre 2019.

Considérant que la Municipalité souhaite affecter cette somme lors du refinancement prévu le 12 décembre 2019.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affectation du solde disponible au montant de 3 138 \$ du règlement d'emprunt fermé au refinancement du règlement d'emprunt numéro 721.

Adoptée

5.9 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT DE TAXATION 2020

Monsieur le conseiller Clément Pratte donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement de taxation applicable pour le budget 2020.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION, CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE 2019-12-170

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV).

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli.

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV.

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel approuve les dépenses d'un montant de 204 868 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun point.

11. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point.

12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

13. REPRÉSENTATIONS

Aucune représentation.

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette informe l'assistance que l'organisme Actions communautaires et bénévoles (ACB), en collaboration avec les pompiers de la Municipalité, a amassé plus de 3 700 \$ lors de l'activité de financement par barrages routiers qui s'est tenue dernièrement. Il annonce également que le 14 décembre prochain, le patinage sera gratuit au Domaine de la Forêt perdue afin de ramasser des denrées non périssables pour les paniers de Noël préparés par ACB. Il termine en annonçant que le souper de Noël de

la FADOQ se tiendra le 19 décembre prochain dès 17 heures à la Salle paroissiale.

Madame la conseillère Julie Régis informe l'assistance que la fête de Noël des enfants aura lieu le dimanche 8 décembre prochain à la Salle paroissiale et que par le fait même la réaccréditation Municipalité amie des enfants sera soulignée lors de l'activité en question. Elle mentionne également que l'activité disco du 15 novembre dernier a été encore une fois de plus couronnée de succès.

Monsieur le maire Luc Dostaler informe l'assistance que le défilé du père Noël au Domaine Boisclair se tiendra le 14 décembre prochain. Il souligne la tenue du 4^e marché montcarmelois des artisans de Noël qui a connu un beau succès. Il mentionne la tenue du spectacle de Frédérick de Grandpré le dimanche 1^{er} décembre à l'église, plusieurs personnes y ont assisté.

Il termine en soulignant les discordes au sein d'autres conseils municipaux qui défraient les manchettes. Heureusement, ce n'est pas le cas dans notre municipalité où l'on travaille dans une saine ambiance et où l'on fait preuve d'un esprit de consensus.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 2019-12-171

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h.

Adoptée

S/ _____
Maire

S/ _____
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
